

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR\_2022\_4038\_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

**OBJET :**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

**CHERBOURG-EN-COTENTIN**

VU le code de la route,

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE  
43 TER MARECHAL FOCH  
COMMUNE DELEGUEE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

VU l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

Suite à la division d'un immeuble rue Maréchal Foch,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il convient d'attribuer un numéro complémentaire à la parcelle concernée comme suit :

Parcelle AY 49

le numéro 43 ter

Le numéro vient en complément de : Rue Maréchal Foch -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin  
Cette parcelle AY 49 accueille plusieurs entités et possède également des adresses via la rue Maréchal Foch.  
Ces adresses sont maintenues (43 et 43 bis).

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

**Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

04 NOV. 2022

P.J. : 1 plan

Par délégation,  
le maire adjoint,

"publié le 04/11/2022"

Patrice MARTIN

